

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine.

:

Badge attribué à : melaniecrepeau-cssd-gouv-qc-ca
<https://www.cadre21.org/membres/melaniecrepeau-cssd-gouv-qc-ca>

Date d'obtention : 2025-02-25 20:43:23

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Tout d'abord, il faut soutenir le ou les jeunes qui dénoncent la situation, ainsi u'évaluer la situation. Il est important de vérifier auprès des jeunes impliqués l'information recueillies et compléter les données pouvant permettre de bien évaluer la situation. Si elle semble de nature malveillante ou criminelle, le service de police doit être contacté et l'appareil électronique du jeune fautif doit être confisqué. Sinon, il est important de discuter avec l'intigateur pour mieux comprendre ss'il s'agit d'un geste impulsif ou d'un acte malveillant. Dans le premier, la grille d'évaluation de l'incident devra être remplie avec les jeunes concernés. Le policier éducateur ainsi que les parents seront informés, ces derniers pour connaître la suite. Enfin un signalement auprès de la DPJ sera effectué. Dans le cas d'un acte malveillant, le service de police sera consulté et les agents vont procéder à la suite. La DPJ doit bien sûr être informée. La rapidité d'action, la préservation de l'identité et le respect de la victime sont de mises. Aucune image ne doit être consultée.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens que dans chacune des situations présentées, il y a un élève qui est impliqué dans une situation de sextage qui peut compromettre sa réputation, son estime ainsi que sa sécurité. Tous les jeunes qui sont impliqués dans la situation doivent remplir la grille. Le respect est prioritaire durant toute la démarche.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

La communication avec le parent est pour moi l'étape qui me semble la plus délicate car ces derniers vont vivre plusieurs émotions et surtout beaucoup d'impuissance face à ce que peut vivre leur enfant.